

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 juillet 2023

N° CM10072023-02
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M A. GUILLOTEAU	"	M J. LANDA
Mme N. FIORI	"	Mme A. RABILLIER
M N. GODET	"	Mme L. AVOINE
Mme MB VINCENT	"	M D. HERAUD
Mme E. RABILLIER	"	Mme I. BROSSET
M P. BOUSSEAU	"	Mme L. VILLATEAU

Secrétaire : M J. BALLAY

OBJET : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1524-5 ;

VU la délibération n°CM15062020-04 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a désigné ses représentants à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) après avoir souscrit au capital de la Société Anonyme Publique Locale SAPL au regard des compétences et des territoires que la Commune a en gestion, à savoir :

- **comme représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'ASCLV :**
 - > Mme Michelle DEVANNE titulaire
 - > M. Jean-Claude MARCHAND suppléant
- **comme représentant au sein de l'Assemblée Spéciale de l'ASCLV :**
 - > M. Christophe PRIOU

CONSIDERANT que suite à la démission de M. Christophe PRIOU il convient de désigner un autre représentant à l'Assemblée Spéciale ;

CONSIDERANT la candidature de M. Jean-Claude MARCHAND ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DESIGNE M. Jean-Claude MARCHAND, membre du Conseil Municipal, afin de représenter la Commune de Pouzauges au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SAPL ;

.../...

AUTORISE M. Jean-Claude MARCHAND à exercer, au sein du Conseil d'Administration de la SAPL, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration ou la fonction de censeur ;

AUTORISE M. Jean-Claude MARCHAND, représentant au sein de l'Assemblée spéciale, à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.) ;

AUTORISE M. Jean-Claude MARCHAND à percevoir de la SAPL, sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Jacques BALLAY
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire